

EUROPE GUYANE

AAP 2023

LÉROP LA KÉ ZOT



Fiche descriptive AAP Tourisme

**Objectif prioritaire 1 :
Europe plus compétitive
et plus intelligente**

THÉMATIQUE : HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Projets de création ou de modernisation d'hébergements touristiques (hôtel, résidence de tourisme, meublé de tourisme, terrain de camping, chambres d'hôtes...)

**Priorité 1.1. Consolider les
filères et accompagner
l'émergence d'activités
d'avenir favorables à la
croissance et l'emploi**

Territoire : Tout le territoire guyanais, en particulier, l'Est, la Vallée du Maroni et le cœur de Guyane

Bénéficiaires potentiels :

- Entreprises ayant pour activité principale le tourisme

**Objectif spécifique 1.3 :
Renforcer la croissance et
la compétitivité des PME**

Montant plancher du projet en coût total : 300 000€ minimum

Taux de cofinancement FEDER maximum : 60%

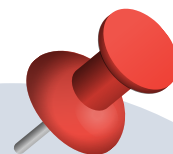
Montant maximum de l'aide FEDER : 500 000€

**Vous avez des questions : fonds-europeens@ctguyane.fr
Pour en savoir plus sur nos financements : www.europe-guyane.fr**



- Le cahier des charges sera disponible le 15 juillet 2023
- Le dépôt de la demande de subvention est 100% dématérialisée (Sur rendez-vous un accompagnement au dépôt en ligne peut vous être proposé)

www.europe-guyane.fr



**Date de lancement de l'AAP :
15 juillet 2023**

**Date limite de réception des
candidatures : 31 décembre 2023**